

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU BUREAU DE LIGUE (en Visio) Séance du 05 février 2024

Présents : Philippe ANTOINE – Sylvie AVIT-RELET – Joël DERENNE – Bernard DRUDI – Marc DUPUY – Gaëtan GOUBERT – Guy LETROT – Christian MONCHOIS.

Invités présents : Patrick PARMENTIER – Pascal BERTHELIN – John BLANCHARD.

Ouverture de la séance par le Président Guy LETROT à 20h.

Rappel de l'ordre du jour :

1. Procédure d'attribution des lieux d'organisations
2. Présentation Cleemy
3. Commission sportive
4. 4ème tour du CF niveau N2
5. Préparation de la campagne ANS 2024
6. Les réseaux des clubs de demain
7. Convention territoriale
8. Vente de l'appartement de Caen
9. Maison des sports du Calvados
10. Annulation de la réunion du CDL du 17 février 2024

1. Procédure d'attribution des lieux d'organisations

Patrick PARMENTIER présente les travaux du groupe de réflexion concernant l'attribution des organisations qui s'est réuni le 10 janvier 2024 au siège de la Ligue.

En préambule, Patrick rappelle les différents facteurs qui ont une grande importance pour la réussite d'une compétition :

- Choix de la date
- Cibler le club organisateur par rapport aux différents besoins de la compétition
- Cibler le club organisateur par rapport à ses moyens humains et matériels
- La qualité de la table d'arbitrage

Constat : Il y a de moins en moins de clubs qui postulent pour organiser une épreuve régionale, le choix du club devient par conséquent de plus en plus restreint.

Une liste de clubs prioritaires en fonction de leur position géographique et de leurs moyens humains et matériels (qualité de salle) a été établie.

La commission souhaite contacter ces clubs par ordre de priorité en fonction des critères importants définis pour chaque compétition et établir une convention pluriannuelle avec ces clubs par exemple sur 3ans.

Si cette nouvelle procédure est mise en place, un appel à candidature devra tout de même être envoyé aux clubs normands pour savoir si d'autres clubs souhaiteraient organiser une épreuve régionale (pas de candidature sur une épreuve précise) afin de permettre une ouverture à d'autres organisateurs. Nous pourrions leur proposer des épreuves (pour lesquelles la position géographique est moins importante) en fonction des besoins.

2. Présentation Cleemy

Gaëtan GOUBERT présente Cleemy, logiciel souscrit par la Ligue pour établir et gérer les notes de frais. Ce sera un gain de temps pour le secrétariat, les élus, et surtout la comptabilité. Le coût pour la Ligue sera calculé à la note de frais déposée mais, avec un tarif préférentiel du fait de la prise en compte de l'utilisation de la Fédération et d'autres Ligues de ce logiciel (avec le nombre total de notes de frais déposées).

Nous espérons une mise en œuvre pour le mois d'avril, une formation à ce logiciel sera mise en place.

3. Commission sportive (Marc DUPUY)

- Championnat par équipes, au titre de la 2^{ème} phase, il y a eu 2 rencontres interrompues, les décisions seront prises au regard des règlements. Par ailleurs, suite aux intempéries de début de phase, le jury d'appel sera amené à étudier deux recours, pour deux rencontres non jouées.
- Critérium Fédéral, la compétition n'a fait l'objet d'aucune remarque particulière aussi, Marc tient à remercier tout le travail qui a été fait et adresse ses remerciements à Adrien.
- Championnat de France jeunes, Marc nous informe que les listes sont en phase d'élaboration.
- Vétérans, aucun retour négatif pour cette compétition.

Marc, nous fait part de la demande de Luc PARIS qui souhaite avoir l'édition complète des prestations (AR et JA) comptabilisées pour chaque club.

Enfin, Marc précise que la prochaine Commission Sportive Régionale est prévue le Mars 2024 à Caen et que Pascal BERTHELIN y est invité.

4. 4ème tour du CF niveau N2

Un appel aux arbitres régionaux sera envoyé cette semaine pour le tour de critérium de niveau N2 organisé à Saint-Pierre les Elbeuf. Lionel BOUILLE passera sa pratique de Juge Arbitrage sur cette compétition. Joël DERENNE précise qu'il y aura certainement 4 ou 5 arbitres en formation AR qui passeront leur pratique en plus de ceux de la session du 02 mars qui pourront également être présents. Il faudrait donc un deuxième formateur pour le passage des pratiques en plus de François COTARD. Bernard DRUDI se porte volontaire compte tenu de la difficulté pour trouver un deuxième formateur disponible sur ce tour.

5. Préparation de la campagne ANS 2024

Guy LETROT nous informe que la campagne ANS 2024 a été présentée lors du dernier Conseil Fédéral du 12 janvier 2024. Une visioconférence de présentation a également eu lieu mercredi 31 janvier dernier. La note de cadrage est attendue avant le lancement de cette campagne. Le budget sera environ de 1 800 000 euros.

Le calendrier sera sensiblement identique à la saison passée et les changements notables sont :

- Les clubs devront présenter au moins 2 fiches « action » pour être éligibles (hors optionnelle. Cependant, le financement sera désormais autorisé à hauteur de 60% du budget (contre 50% la saison dernière).
- Disparition du fond solidaire, mais maintien de 3% de crédits réservés.
- Passage à 66% minimum des crédits des commissions territoriales vers les clubs.
- L'enveloppe Ligue : 60% enveloppe PSF 2023, 10% nombre de licenciés, 10% nombre de structures, et 20% déploiement du projet fédéral.

6. Les réseaux des clubs de demain

Guy LETROT nous présente la mise en place par la Fédération des réseaux des clubs de demain. L'objectif est d'identifier des clubs de référence sur quatre thématiques : La performance jeunes, le développement du nombre de licenciés, le Ping Citoyen, et l'organisation de compétitions nationales et internationales. Un appel à candidature sera envoyé prochainement (certainement le 15 février).

7. Convention territoriale

Pascal BERTHELIN expose la mise en œuvre d'une convention territoriale entre la Fédération et la Ligue avec des ajustements effectués le 29 janvier en visioconférence. Suite à cela, cette convention a été validée et 15 000 euros ont été accordés pour celle-ci pour 2023, avec en plus une part variable pouvant aller jusqu'à 5000 euros en fonction d'indicateurs définis. L'employabilité est surtout mise en avant sur cette convention, avec notamment la mise en place d'un poste de Directeur de Ligue. Les Comités Départementaux sont associés à cette convention mais seulement 3 Comités sur les 5 ont signé : L'Eure, l'Orne et la Seine-Maritime.

8. Vente de l'appartement de Caen

John BLANCHARD rappelle que le compromis de vente de l'appartement de Caen a été signé le 11 décembre dernier. La vente définitive est programmée le 15 février prochain. Le déménagement a été réalisé le mercredi 31 janvier 2024 à la maison des sports du Calvados (le mardi 30 pour le Comité du Calvados).

Un point est fait sur la demande de rupture conventionnelle entre la Ligue et Josette RAGOT, agent de service à l'appartement de Caen. À la suite de l'entretien avec Mme RAGOT du 15 janvier dernier lors duquel nous avons signé cette demande de rupture conventionnelle, nous sommes en attente de l'homologation par la DREETS avec une fin de contrat prévue le 29 février 2024.

9. Maison des sports du Calvados

Pascal BERTHELIN nous informe que l'emménagement à la maison des sports s'est très bien passé. Le déménagement a bien eu lieu le 31 janvier dernier et l'accueil a été très sérieux et professionnel. Les locaux sont agréables et bien équipés, et les retours sont tous très positifs. Philippe ANTOINE, avec le Comité du Calvados qui a emménagé pour sa part le mardi 30 janvier, confirme que le Comité est très satisfait. Des salles de réunions sont déjà réservés pour des formations d'arbitrage dans ces nouveaux locaux.

10. Annulation de la réunion du CDL du 17 février 2024

Guy LETROT rappelle que le prochain Conseil de Ligue, prévu le samedi 17 février prochain, était mis en place surtout pour travailler sur le budget prévisionnel et les tarifs. Il paraît préférable d'annuler cette réunion et de reporter ce travail sur le Conseil de Ligue du 20 avril, nous aurons ainsi une projection plus réaliste avec un point qui sera fait fin mars. Sylvie AVIT-RELET viendra le 15 mars au siège de la Ligue pour travailler sur le budget prévisionnel.

L'annulation du CDL du 17 février est soumise au vote et validée à l'unanimité des membres présents.

11. Points divers

a- Appel de la décision de la CSR : Gisors/Pacy

Nous sommes en attente du courrier, un Conseil de Ligue exceptionnel sera mis en place prochainement pour étudier l'appel de ces clubs.

b- Refus mutation Thomas Raynard

Une demande de recours a été faite suite au refus de la demande de mutation exceptionnelle par la commission statuts et règlements de la Ligue. Ce cas sera réexaminé par la commission nationale des statuts et règlements.

c- AG Fédérale

Guy LETROT nous informe que la prochaine AG de la Fédération aura lieu le 20 mars prochain en visioconférence.

d- Demande d'augmentation de la part entraînement des joueurs du pôle

Pascal BERTHELIN expose la demande d'augmentation de la part facturée aux joueurs concernant l'entraînement. Il serait souhaitable d'augmenter cette part de 50 euros pour la portée à 900 euros. C'est une augmentation mesurée car nous avons une inquiétude sur l'augmentation de la part de la pension CRJS.

Pour rappel les différentes parts du coût pour les joueurs du pôle pour cette saison : pension CRJS 3350 euros, ½ pension de 450 à 500 euros, part Ligue pour l'entraînement de 850 euros.
Cette augmentation est soumise au vote et acceptée : 8 voix pour, 0 abstention, 0 contre.

e- Billetterie Populaire JO

Cette billetterie populaire est une opération pilotée par l'Etat qui a acheté un grand nombre de billets pour les Jeux Olympiques et Paralympiques afin de récompenser les bénévoles des fédérations sportives de leur engagement au quotidien au service du sport français.

A cette fin, la FFTT s'est vu octroyer :

- Pour les Jeux Olympiques : 980 dont 452 pour le tennis de table
- Pour les Jeux Paralympiques : 354 dont 216 billets para tennis de table

En vue d'observer une équité territoriale, il a été décidé de confier 2/3 des billets aux ligues (dont 1/3 pour les comités), le dernier tiers restant à discrétion de la FFTT.

Nous aurons 50 billets pour la Normandie (pour les territoires de 10 à 20 000 licenciés)

Il convient désormais de procéder à la désignation nominative des bénévoles qui recevront deux billets, l'un pour lui ou elle-même, l'autre pour l'accompagnant(e) de son choix.

Il faut réfléchir au mode d'attribution de ces billets au sein de notre Ligue. **Un retour est demandé pour la mi-mars.**

f- Tenue des arbitres

Joël DERENNE nous précise que la proposition, à la suite des devis demandés, de la FFTT est sensiblement identique à celle de l'UNATT mais avec une meilleure qualité (maillots brodés). La proposition est d'équiper en priorité les arbitres et juges-arbitres pour le critérium N2 sur les 2 tours organisés en Normandie avec prise en charge par la Ligue du coût total.

Joël précise qu'il serait bien d'équiper également les arbitres et juges-arbitres du championnat par équipe en demandant par exemple une participation de 10 euros, et donc une prise en charge de la Ligue d'environ 12 euros par tenue.

Si les deux propositions étaient retenues, cela reviendrait à un coût pour la Ligue de 3000 euros (sur un coût total de 4500 euros).

Le coût étant élevé, il est proposé de faire une première commande de 100 maillots pour équiper prioritairement les arbitres pour la N2.

Cette proposition est validée : 8 voix pour, 0 abstention, 0 contre.

Une seconde commande de 100 maillots pourra être effectuée la saison prochaine pour le championnat par équipe.

g- Aide Stéphanie Loeuillette

Comme discuté lors du dernier Conseil de Ligue, la saison de Stéphanie qui a pour objectif de se qualifier pour les JO et participe donc à beaucoup de sorties internationales, est estimée à 40 000 euros. La ligue propose d'octroyer une aide de 1500 euros à Stéphanie pour son projet, ce qui représente environ le coût d'un open.

La proposition est validée : 8 voix pour, 0 abstention, 0 contre.

h- Sensibilisation aux premiers secours

Joël DERENNE nous fait part de la difficulté à mettre en place une sensibilisation aux premiers secours demandée par la Fédération, pour les arbitres. Il faut réfléchir à sa mise en œuvre lors de l'assemblée générale des arbitres.

Un problème est soulevé avec la demande de recyclage JA3 de Mélanie DEVAUX du club du CP Quevillais. Il faut un formateur habilité et ce recyclage ne peut donc pas être fait par Patrick Levée comme proposé. Gaëtan GOUBERT va mettre en place un recyclage pour tous les JA2 et JA3 le 21 avril prochain.

La séance est levée 21h55 par Guy LETROT.

Le secrétaire général.

Bernard DRUDI